

Loi de la députation de 1924.—Comme conséquence du recensement de 1921, un projet de loi opérant le rajustement de la représentation à la Chambre des Communes, fut déposé en 1923, mais ne fut voté qu'à la fin de la session de 1924. Ce projet de loi attribuait au quinzième parlement 245 membres, enlevait 2 sièges à la Nouvelle-Ecosse (14 au lieu de 16) et portait la représentation du Manitoba de 15 à 17 députés, celle de la Saskatchewan de 16 à 21, celle de l'Alberta de 12 à 16 et celle de la Colombie Britannique de 13 à 14, la représentation des autres provinces et du territoire du Yukon restant sans changement. L'attribution de nouveaux sièges à plusieurs provinces a nécessité un remaniement des circonscriptions électorales. Nous indiquons ci-dessous les modifications effectuées.

Ile du Prince-Edouard.—Pas de changement.

Nouvelle-Ecosse.—Les circonscriptions de Hants et King's sont réunies (Hants-King's); Shelburne et Queen's sont divisées, la première s'ajoutant à Yarmouth et la seconde à Lunenburg (Queen's-Lunenburg et Shelburne-Yarmouth); Cap-Breton sud et Richmond, qui élaient autrefois deux députés, formeront dorénavant deux circonscriptions distinctes, chacune d'elles ayant droit à un député (Cap-Breton sud et Richmond-Cap Breton ouest).

Nouveau-Brunswick.—Nul changement, si ce n'est que la circonscription qui portait le nom de Cité de St-Jean et Comtés de St-Jean et Albert s'appellera désormais St-Jean-Albert.

Québec.—Le nombre des députés ne varie pas, mais les circonscriptions de Missisquoi et Brome sont réunies, ainsi que celles de Berthier et Maskinongé (Missisquoi-Brome et Berthier-Maskinongé); la circonscription de Chicoutimi-Saguenay est divisée, Chicoutimi constituant désormais une circonscription distincte et Saguenay étant ajoutée à Charlevoix (Charlevoix-Saguenay); Montmorency, autrefois réunie à Charlevoix en est détachée et formera avec une partie de Québec-comté une nouvelle circonscription (Québec-Montmorency); une nouvelle circonscription est créée, sous le nom de Lac St-Jean; dans l'île de Montréal, une nouvelle circonscription (Mont-Royal) est également créée, comprenant Westmount, Notre-Dame de Grâce, Montréal-ouest, Hampstead et Mont-Royal; l'ancienne circonscription de Westmount-St-Henri sera dorénavant constituée par St-Henri seulement; enfin Georges-Etienne Cartier s'appellera désormais Cartier.

Ontario.—La circonscription de Stormont et Glengarry formera désormais deux circonscriptions distinctes; celles de Dundas et Grenville sont réunies (Dundas-Grenville); Lennox et Addington sont séparées et ajoutées l'une à Prince-Edouard et l'autre à Frontenac (Prince Edouard-Lennox et Frontenac-Addington); Hastings ouest devient Hastings sud et Hastings est est ajoutée à Peterborough (Hastings-Peterborough); Ontario nord s'ajoute à Muskoka (Muskoka-Ontario); Simcoe sud est réunie à Dufferin (Dufferin-Simcoe) et Elgin est à Norfolk (Norfolk-Elgin); Le comté d'Essex aura trois sièges (est, sud et ouest) et Témiscamingue deux (nord et sud); les circonscriptions de Fort William, Kenora-Rainy River et Port Arthur-Thunder Bay remplaceront Fort William-Rainy River et Port Arthur-Kenora; York nord, York sud et York ouest remplaceront les quatre circonscriptions actuelles de ce nom; enfin, la députation de Toronto est augmentée de quatre sièges, cette cité formant les circonscriptions de Parkdale, Toronto est, Toronto est centre, Toronto-High Park, Toronto nord-est, Toronto nord-ouest, Toronto-Scarborough, Toronto sud et Toronto ouest centre.

Manitoba.—Winnipeg centre est remplacée par Winnipeg nord centre et Winnipeg sud centre; Saint-Boniface devient une circonscription distincte.